



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 5 JUILLET 2021**

**Date de convocation : 28/06/2021**

**Date d'affichage : 28/06/2021**

## Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet, à vingt heures trente,  
Présents : 14 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle Pierre  
Votants : 15 Desproges, sise rue des Déportés, sous la présidence de  
Monsieur GUIGNARD Paul, Maire

**Etaient présents** : MM GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. GOLDNEY Sylvain,  
Mme MUREAU Nicole, MM PETIBON Jacky, DRUGEON Francis, DELAUNAY Fabien,  
Mme BEGOUIN Gaëlle, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, M. LEPILLIEZ Philippe,  
Mme DESCORMIERS Cindy, M. De CHAMPS Hubert, Mme BEAUMARD Angélique  
**Etait excusé** : M. DAGUY Maxence (a donné pouvoir à M. De CHAMPS Hubert)

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 7 juin 2021. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme GALET Florence a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

. Ajout d'une délibération :

- Salle Pierre Desproges - travaux de renforcement de charpente - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.***

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **DCM 2021-07-047**

***7.1. Finances - décisions budgétaires***

***Cantine scolaire - instauration d'une tarification sociale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021***

Lancée en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a consisté à mettre en place une incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles, afin qu'elles puissent faciliter l'accès des élèves pauvres des écoles élémentaires à la restauration scolaire.

Dans ce cadre, un fonds de soutien a été créé au bénéfice des communes percevant une fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale et ayant conservé une compétence en matière de restauration scolaire.

Ce dispositif mis en place pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 est reconduit par l'Etat pour l'année 2021-2022.

Pour percevoir cette aide, la condition est d'adopter une tarification des repas cantine à tranches avec au minimum une tranche à plus de 1 €.

Il est précisé que l'aide s'élèvera à 3 euros par repas facturé pour les tranches inférieures ou égales à 1 euro et que la commune est éligible à cette aide car elle bénéficie de la dotation de solidarité rurale et a conservé la compétence scolaire.

A compter de la rentrée 2021/2022, ce dispositif s'applique également aux classes maternelles.

Monsieur le Maire propose d'instaurer à nouveau cette tarification sociale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

Afin d'encadrer ce dispositif, il conviendra de signer une convention triennale avec l'Etat qui sera conclue pour une durée de trois ans à compter de la date de sa signature.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'instaurer une tarification sociale à la cantine scolaire en instituant quatre tarifs comme suit :
  - . Quotient familial de 0 à 500 € : 0,60 € / repas
  - . Quotient familial de 501 à 1 000 € : 0,85 € / repas
  - . Quotient familial de 1 001 à 1 400 € : 1,00 € / repas
  - . Quotient familial supérieur à 1 400 € : 1,25 € / repas
- **PRÉCISE** que cette tarification sociale sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 7 juillet 2022
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention triennale avec l'Etat et toutes les pièces inhérentes à cette décision

#### **DCM 2021-07-048**

##### ***7.1. Finances - Décisions budgétaires***

##### ***Cantine scolaire - fixation des tarifs pour l'année scolaire 2021-2022***

Suite à la décision du Conseil Municipal d'instaurer une tarification sociale à la cantine scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs, pour l'année 2021-2022, de la manière suivante :

##### **Classes élémentaires et maternelle :**

- Quotient familial de 0 à 500 € : 0,60 € / repas
- Quotient familial de 501 à 1 000 € : 0,85 € / repas
- Quotient familial de 1 001 à 1 400 € : 1,00 € / repas
- Quotient familial supérieur à 1 400 € : 1,25 € / repas

**Adultes** : 6,00 € / repas

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** les tarifs cantine scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit :

- . **Classes élémentaires et maternelle**

- . Quotient familial de 0 à 500 € : 0,60 € / repas
- . Quotient familial de 501 à 1 000 € : 0,85 € / repas
- . Quotient familial de 1 001 à 1 400 € : 1,00 € / repas
- . Quotient familial supérieur à 1 400 € : 1,25 € / repas

- . **Adultes** : 6,00 € / repas

**DCM 2021-07-049**

*5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées*

***Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire***

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un projet de modification du règlement intérieur de la cantine scolaire portant sur le nombre de services, sur les absences, sur la discipline et l'instauration d'un permis de bonne conduite.

Monsieur le Maire propose d'adopter le nouveau règlement de la cantine scolaire et de l'autoriser à signer ledit règlement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** les termes du nouveau règlement de la cantine scolaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit règlement

**DCM 2021-07-050**

*1.1. Commande publique - Marchés publics*

***Travaux rénovation thermique et géothermie salle Pierre Desproges - Attribution des lots aux entreprises retenues***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux de rénovation thermique et géothermie de la salle Pierre Desproges, qui s'élève désormais, après négociations, à 583 197,56 € HT, soit 699 837,07 € TTC, sans les études et maîtrises d'œuvre.

La date limite de remise des offres a été fixée au 28 mai 2021 à 18 H sur la plateforme dématérialisée.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par les cabinets de maîtrise d'œuvre, CDC Conseil (pour la rénovation thermique) et BATIMGIE (pour la géothermie).

Il indique que la consultation lancée comporte :

- **Lot A comprenant :**
- Lot n° 1 - Démolition / VRD / Maçonnerie / Revêtement de sol / Carrelage / Faience
- Lot n° 2 - Plâtrerie / Faux plafonds / Isolation : Doublages
- Lot n° 3 - Isolation vide sanitaire
- Lot n° 4 - Menuiserie extérieure / Menuiserie intérieure / Serrurerie
- Lot n° 5 - Electricité
- Lot n° 6 - Plomberie / CVC
- Lot n° 7 - Peinture
- Lot n° 8 - Stores
- **Lot B - Géothermie**
- **Lot C - Charpente**

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,  
 Considérant la note de synthèse et l'analyse des offres présentées le 25 juin 2021 par les maîtres d'œuvre (CDC Conseil et Batimgie),  
 Compte-tenu des résultats issus des négociations,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'attribuer les différents lots comme suit :

LOTS	Entreprises	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
<b>LOT A</b> (composé de 8 lots)			
Lot n° 1	CHARVAIS/BOMBARD	49 485,42	59 382,50
Lot n° 2	DORDOIGNE	88 983,76	106 780,51
Lot n° 3	BL RENOVE	27 261,48	32 713,78
Lot n° 4	Atelier RAMBAULT	79 034,39	94 841,27
Lot n° 5	BRUNET	54 000,00	64 800,00
Lot n° 6	BRUNET	118 000,00	141 600,00
Lot n° 7	BL RENOVE	22 000,00	26 400,00
Lot n° 8	SODICLAIR	6 183,40	7 420,08
<b>LOT B</b>	BRUNET	53 000,00	63 600,00
<b>LOT C</b>	Atelier RAMBAULT	85 249,11	102 298,93
<b>TOTAL</b>		<b>583 197,56</b>	<b>699 837,07</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

**DCM 2021-07-051**

**7.5. Finances - Subventions**

**Salle Pierre Desproges - travaux rénovation thermique et géothermie - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 6 janvier 2020, le Conseil Municipal avait inscrit à son budget un projet de travaux de rénovation thermique et géothermie de la salle Pierre Desproges et avait sollicité une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Les travaux étant programmés pour l'année 2021 et le montant estimé des travaux ayant été actualisé, il est proposé de formuler une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL).

Le coût prévisionnel du projet s'élève désormais à 665 907 € HT, maîtrises d'œuvre et études comprises,

Le plan de financement est le suivant :

<b>Coût total</b>	<b>: 665 907 € HT</b>
DETR accordée	: 118 380 €
DSIL sollicitée	: 155 000 €
FDSR accordée	: 76 590 €
ADEME (étude faisabilité) accordée	: 11 799 €
Conseil Régional (plan isolation) estimée	: 86 200 €
SIEIL 37 estimée	: 17 738 €
Région (Cot ENR) accordée	: 27 637 €
ADEME (Cot ENR) estimée	: 18 080 €
<b>Autofinancement / Emprunt</b>	<b>: 154 483 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Consultation maîtrise d'œuvre : septembre 2019
- Avant-projet détaillé : novembre 2019
- Dépôt des autorisations administratives : janvier 2020
- Consultation des entreprises : mai 2021
- Passation des marchés de travaux : juillet 2021
- Début des travaux : septembre-octobre 2021
- Fin des travaux : 31 janvier 2022

Compte-tenu de tous ces éléments,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRME** l'inscription du projet sus-désigné au budget primitif 2021 pour un montant global estimé à 665 907 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention au taux maximum, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

#### DCM 2021-07-052

##### *7.5. Finances - Subventions*

#### **Salle Pierre Desproges - travaux rénovation thermique et géothermie - Demande de subvention auprès de la Région au titre du Plan Isolation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 6 janvier 2020, le Conseil Municipal avait inscrit à son budget un projet de travaux de rénovation thermique de la salle Pierre Desproges et avait sollicité une subvention auprès de la Région au titre du plan isolation.

Les travaux étant programmés pour l'année 2021, et le coût global des travaux (études et maîtrise d'œuvre comprises) ayant été actualisé, il est proposé de réitérer cette demande auprès de la Région.

Le projet, dont le coût prévisionnel s'élève désormais à 493 882 € HT, maîtrises d'œuvre et études comprises,

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Coût total</b>	<b>: 493 882 € HT</b>
DETR accordée	: 87 601 €
FDSR accordée	: 56 676 €
Conseil Régional (plan isolation) sollicitée	: 86 200 €
SIEIL 37 accordée	: 13 126 €
<b>Autofinancement / Emprunt</b>	<b>: 250 279 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Consultation maîtrise d'œuvre : septembre 2019
- Avant-projet détaillé : novembre 2019
- Dépôt des autorisations administratives : janvier 2020
- Consultation des entreprises : mai 2021
- Passation des marchés de travaux : juillet 2021
- Début des travaux : septembre-octobre 2021
- Fin des travaux : 31 janvier 2022

Compte-tenu de tous ces éléments,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRME** l'inscription du projet sus-désigné au budget primitif 2021 pour un montant global estimé à 493 882 € HT

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès de la Région, une subvention au taux maximum, au titre du Plan Isolation
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

### DCM 2021-07-053

#### 7.5. Finances - Subventions

#### **Salle Pierre Desproges - travaux rénovation thermique et géothermie - Demande de subvention auprès du SIEIL 37 au titre de l'appel à projet sobriété énergétique**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 2 mars 2020, le Conseil Municipal avait inscrit à son budget un projet de travaux de rénovation thermique et géothermie de la salle Pierre Desproges et avait sollicité une subvention au titre de l'appel à projet sobriété énergétique.

Les travaux étant programmés pour l'année 2021 et le montant estimé des travaux ayant été actualisé, il est proposé de solliciter une nouvelle demande de subvention auprès du SIEIL 37.

Le coût prévisionnel du projet s'élève désormais à 585 094 € HT, maîtrises d'œuvre et études non comprises, il convient d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Coût total</b>	<b>: 585 094 € HT</b>
DETR accordée	: 104 056 €
FDSR accordée	: 67 323 €
ADEME (étude faisabilité) accordée	: 10 371 €
Conseil Régional (plan isolation) estimée	: 75 770 €
Région (Cot ENR) accordée	: 24 293 €
ADEME (Cot ENR) estimée	: 18 080 €
FEDER estimée	: 8 790 €
SIEIL 37	: 50 000 €
<b>Autofinancement / Emprunt</b>	<b>: 226 411 €</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Consultation maîtrise d'œuvre : septembre 2019
- Avant-projet détaillé : novembre 2019
- Dépôt des autorisations administratives : janvier 2020
- Consultation des entreprises : mai 2021
- Passation des marchés de travaux : juillet 2021
- Début des travaux : septembre-octobre 2021
- Fin des travaux : 31 janvier 2022

Compte-tenu de tous ces éléments,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRME** l'inscription du projet sus-désigné au budget primitif 2021 pour un montant global estimé à 585 094 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès du SIEIL 37, une subvention au taux maximum, au titre de l'appel à projet sobriété énergétique
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

#### DCM 2021-07-054

##### *7.5. Finances - Subventions*

#### **Salle Pierre Desproges - Travaux de renforcement de charpente - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à une étude réalisée sur la solidité de la charpente, il convient de procéder à des travaux de renforcement.

Le montant des travaux étant estimé à 85 250 € HT,

Le plan de financement proposé est le suivant :

**Coût total : 85 250 € HT**

- DETR sollicitée : 68 200 €
- Autofinancement : 17 050 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est établi, suivant la confirmation du planning prévisionnel des travaux, comme suit :

- Début des travaux : Début septembre 2021
- Fin des travaux : Début octobre 2021

Compte-tenu de ces éléments,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRME** son souhait d'inscrire au budget de la commune les travaux de renforcement de charpente pour un montant de 85 250 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention au taux maximum, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision



## DCM 2021-07-055

### 7.10. Finances - divers

#### **Vente d'un véhicule communal - prix à fixer**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acquisition d'un véhicule électrique programmée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 pour remplacer le véhicule de marque Peugeot de type Expert, immatriculé CP-469-PD, acheté en 2013, Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la cession de ce véhicule.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la mise en vente en l'état du véhicule Peugeot Expert immatriculé CP-469-PD au prix souhaité de 10 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision
- **PRÉCISE** que le bien inscrit à l'inventaire sous la référence suivante : MT51 fera l'objet d'une sortie d'inventaire lors de la cession du véhicule

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Réunions diverses

➤ M. De CHAMPS Hubert donne le compte-rendu de la réunion du groupe de travail ordures ménagères du 10 juin dernier en insistant sur l'importance du projet d'organisation uniforme du tri sur l'ensemble du territoire qui devra être réalisé efficacement en respectant une certaine économie.

A ce jour, deux schémas sont proposés :

- La collecte à domicile des ordures ménagères et des emballages (la fréquence resterait à déterminer)
- La mise en place de containers enterrés (comme dans certaines zones urbaines) pour les sacs jaunes (emballages) et noirs (déchets ménagers), projet difficilement envisageable en zone rurale

Il est important de noter que les élus du territoire peuvent encore émettre un avis sur ces deux propositions ; la décision du bureau interviendra en septembre prochain ; il est proposé, d'ici-là, de porter cette information au maximum et de proposer éventuellement une motion en séance du conseil municipal de septembre afin de retenir la proposition la plus adaptée à la configuration de la commune

L'étude du cabinet ESPELIA sur le sujet sera adressée par mail à l'ensemble du Conseil Municipal afin de mieux appréhender le choix qui sera retenu

➤ Mme GALET Florence informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet Loire à Vélo au nord de la Loire ; l'idée serait de prévoir plusieurs bretelles à partir de l'axe principal afin de ne pas léser les communes disposant chacune de différents centres d'intérêts à faire découvrir aux cyclotouristes ; une réflexion est toujours en cours sur la finalité de ce projet

➤ Mme GALET informe les élus que, suite à la réunion de la commission communication du 17 juin, le bulletin municipal trimestriel est en cours d'élaboration ; le projet sera adressé aux membres de la commission pour avis avant diffusion

- Mme MUREAU donne le compte-rendu de l'assemblée générale d'Inter-Travail-Service (ITS) et souligne l'intérêt de cette association ; 75 employés travaillent en insertion ; elle indique une légère baisse du nombre d'heures due aux mesures sanitaires liées à la covid-19. Elle présente également l'importance de France Services (différentes permanences accessibles pour la population, initiations à l'informatique,...)
- M. De CHAMPS donne le compte-rendu du comité syndical du SMIPE du 28 juin ; le rapport d'activités 2020 sera adressé pour information à l'ensemble du Conseil Municipal
- Mme GALET informe les élus que la réunion du comité de pilotage Natura 2000 du 29 juin portait sur le comptage des espèces protégées en précisant que la commune de La Chapelle n'est pas concernée
- M. GUIGNARD présente le bilan de l'ASSAD pour l'année 2020 suite à l'assemblée générale du 30 juin ; 334 personnes de plus de 65 ans bénéficient des services de l'ASSAD ; 51 personnes travaillent au service de cette association ; l'ASSAD est à la recherche de locaux plus grands, les locaux actuels n'étant plus suffisants

### CCTOVAL

- Mme GALET donne le compte-rendu de la commission eau/assainissement du 21 juin portant sur les différents rapports d'activités établis par la SAUR et VEOLIA pour chacune des communes du territoire
- Mme GANDRILLE donne lecture du compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 juin - L'intégralité du compte-rendu sommaire est consultable sur le site internet de la CCTOVAL
- Suite aux dernières réunions de la commission population portant sur la campagne de vaccination, Mme MUREAU dresse le bilan pour la commune de La Chapelle : une soixantaine de chapelons ont bénéficié d'une aide auprès de la commune ; il est toujours possible de solliciter une aide pour une inscription ou un transport

### Informations diverses

- M. GUIGNARD déplore l'absence d'entretien de la digue (dans le Bourg et au Port d'Ablevois) ; un rendez-vous a eu lieu avec les services de la DDT Fluviale qui n'est pas en mesure, à ce jour, de programmer une opération de nettoyage sur cette partie de digue. A été évoqué, lors de cette entrevue, un souci d'évacuation des eaux pluviales, provenant de la RD 952, rencontré par un riverain domicilié rue de la Croix Rouge ; la DDT Fluviale prendra l'attache du STA de Langeais afin d'envisager des travaux d'installation d'un piège à eau sur la RD 952
- M. GUIGNARD informe les élus qu'une première démarche de consultation a été proposée par La Poste pour une mission d'adressage, opération indispensable avant l'installation de la fibre optique. Un devis a été sollicité auprès de La Poste.  
Il est important de noter que les facteurs peuvent faire remonter certaines informations en raison de leur connaissance du terrain ; la Poste est a priori un des seuls partenaires qui puisse intervenir à un moindre coût
- M. GUIGNARD informe le Conseil Municipal de la présence d'un pizzaiolo tous les lundis soirs à partir de 17H30 dans le bourg au droit du n° 17 de la rue de Tours

➤ M. GUIGNARD informe les élus qu'une première démarche de consultation a été proposée par La Poste pour une mission d'adressage, opération indispensable avant l'installation de la fibre optique. Un devis a été sollicité auprès de La Poste.

Il est important de noter que les facteurs peuvent faire remonter certaines informations en raison de leur connaissance du terrain ; la Poste est à priori un des seuls partenaires qui puisse intervenir à un moindre coût

➤ M. GUIGNARD informe le Conseil Municipal de la présence d'un pizzaiolo tous les lundis soirs à partir de 17H30 dans le bourg au droit du n° 17 de la rue de Tours

➤ M. GUIGNARD informe les élus que la maquette du moulin bateau, projet initié par l'association des Bateliers des Vents d'Galerne, est visible à Maison Loire et Nature pendant les horaires d'ouverture. Il précise qu'après avoir échangé avec le Président, il est important de soutenir l'association dans ce projet, ce qui pourra lui apporter une aide certaine dans ses demandes de subventions auprès des différents partenaires (Région,....)

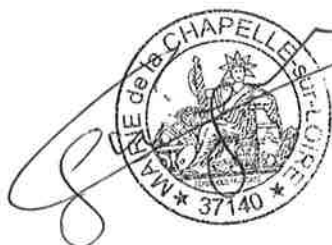
➤ M. GUIGNARD informe le Conseil Municipal de la demande formulée par l'association de la Gaule Chapelonne pour divers travaux à réaliser aux abords de l'étang des Gravets

➤ M. GUIGNARD précise qu'un bornage a eu lieu rue des Fosses Merciers dans le cadre du renforcement électrique dans cette même rue ; à l'occasion de ce bornage, a été évoquée la demande d'un riverain souhaitant prendre en charge le redressement d'une partie de cette voie communale (au droit de la parcelle cadastrée ZN n° 89 lui appartenant) ; M. GUIGNARD précise que le Conseil Municipal avait décidé, en mars 1993, à l'occasion du remembrement, de procéder à des travaux de redressement de cette voie. Il souligne que, par délibération en date du 7 octobre 1996, le Conseil Municipal avait abandonné le principe d'une route droite et que le tracé antérieur devait être conservé. Il est donc convenu de conserver le tracé de cette voie en l'état actuel

➤ M. GUIGNARD donne le compte-rendu de l'entretien du 28 juin avec Monsieur le Sous-Préfet ; il a été entendu que le Conseil Municipal souhaitait solliciter une subvention complémentaire afin de pouvoir financer les travaux complémentaires portant sur le renforcement de la charpente de la salle Pierre Desproges.

Par ailleurs, Monsieur le Sous-Préfet a signalé auprès du bureau de la défense nationale et de la protection civile la défaillance de la sirène SAIP.

***L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 23H10***



Le Maire,

Paul GUIGNARD

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu  
LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 à 20H30**